

RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE-ÉCONOMIQUE EN ÉLEVAGE OVIN VIANDE BIO EN PAYS DE LA LOIRE (Conjoncture 2021)

Programme SECURIBIOV

Ce référentiel a été établi à partir des suivis d'élevages et des simulations effectuées dans le cadre du programme SECURIBIOV (Sécurisation des trajectoires de conversion en agriculture biologique des élevages ovins allaitants), financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Références économiques

Produits :

- **Agneaux (€/kg de carcasse)** : à l'échelle nationale, en circuit long la plus-value bio s'est réduite à 8 % en 2020 (source agence Bio), contre 15 % les années précédentes, suite à la forte hausse du conventionnel liée à la crise du Covid .

- **Prix moyen non pondéré de différents opérateurs :**

Mois	Prix	Mois	Prix	Mois	Prix
2019-01	7,9	2020-01	7,9	2021-01	8,0
2019-02	7,8	2020-02	7,9	2021-02	8,1
2019-03	7,8	2020-03	7,9	2021-03	8,2
2019-04	7,9	2020-04	7,7	2021-04	8,2
2019-05	7,8	2020-05	7,8	2021-05	8,1
2019-06	7,5	2020-06	7,5	2021-06	7,8
2019-07	7,0	2020-07	7,3	2020-07	7,6
2019-08	7,1	2020-08	7,3	2021-08	7,6
2019-09	7,3	2020-09	7,4	2021-09	7,6
2019-10	7,3	2020-10	7,6	2021-10	7,6
2019-11	7,6	2020-11	7,6	2021-11	7,8
2019-12	7,6	2020-12	7,9	2021-12	7,8
	7,5		7,6		7,9

- **Réformes (€/tête)** : 80 €.

- **Laine (€/kg)** :

Pas de plus-value bio : 0,20 €/kg
Quantité de laine par brebis : 2 kg

- **Achat de reproducteurs (€/tête)** - Prix en conventionnel avec dérogation :

Agneaux : 400 €
Antenais : 480 €
Agnelles : 150 à 200 €.

• Cultures (€/tonne) :

Cultures	Prix
Blé	45
Orge	27
Maïs	24
Tournesol	59

Charges opérationnelles

Approvisionnements surfaces :

• Semences :

Cultures	€/ha
Blé	130
Orge	112
Maïs	260
Méteil	122
Féverole	150
Tournesol	130

• Fournitures pour fourrages (€/ha) :

Ficelle/ha (3 kg/ha) : 11,5 €/ha
Plastique enrubannage/ha : 74 €/ha

Alimentation :

Compte tenu du prix des aliments bio, il est important de rechercher une autonomie maximale, y compris protéique (culture de méteil, féverole).

Aliments	€/t
Céréales autoconsommées	270
Céréales achetées	320
Méteil autoconsommé	320
Féverole autoconsommée	400
Féverole achetée	450
Aliment complet	500

• Minéraux (€/kg) : 0,85 €.

• Poudre de lait (€/kg) : 5 € (peu utilisée du fait de son prix élevé).

Frais de reproduction :

• Echographie avec dénombrement (€/brebis) : 1,20 €.

• Echographie sans dénombrement (€/brebis) : 0,90 €.

Récapitulatif par brebis (moyennes 2016-2018 sur 15 élevages) :

• Alimentation directe (€/brebis) :

Conduite	€/brebis
1 MB/an principale printemps	30
1 MB/an principale hiver	30
2 périodes MB/an	50

• Autres charges (hors transformation-commercialisation) :

Poste	€/brebis
Charges SFP	7
Frais vétérinaires	6
Frais divers	10

Capital mobilisé par l'atelier

Capital bâtiment (prix neuf) :

Du fait des exigences du cahier des charges en matière de densité animale, par rapport au conventionnel le prix par animal logé est majoré de 50 % pour les brebis et de 40 % pour les agneaux (surfaces minimales de 1,5 m²/brebis et 0,35 m²/agneau). Mais en général le pourcentage de brebis logées est inférieur, compte tenu du recours important au pâturage.

Bergerie avec aménagements (€/m ²)	180 €/m ²
Tunnel isolé/m ² avec couloir tracteur	160 €/m ²
Tunnel isolé/m ² sans couloir tracteur	100 €/m ²
Bâtiment stockage fourrage/m ² (bardé sur 3 côtés, non bétonné)	110 € à 140 €/m ²
Parc de contention (selon équipement)	8 000 à 13 000 €
Cornadis/3 m linéaire	140 €
Cellule 250 quintaux (selon équipement)	4 000 à 5 000 €
Silo rigide (3 à 6 tonnes)	3 000 à 3 500 €

Clôtures et autres aménagements fonciers (prix neuf) :

Grillage (hauteur 90 cm, 1 rang barbelé, sans pose)	1,8 €/ml
Electrique high tensile	1,4 €/ml
Electrique mobile (kit complet en 3 fils)	1,6 €/ml
Filet électrique	2,3 €/ml

Capital cheptel (€/tête) :

Brebis	110
Agnelle	140
Béliers	300
Réformes	65
Agneaux < 1 mois	40
Agneaux 1-2 mois	70
Agneaux 2-3 mois	100
Agneaux > 3 mois	120

Références techniques

Reproduction :

Conduite de la reproduction	Taux de mise bas	Taux de prolificité	Taux de mortalité agneaux	Productivité numérique
1 MB/an principale printemps	94	140	14	104
1 MB/an principale hiver	97	154	31	101
2 périodes MB/an	91	153	20	105

La productivité numérique est calculée sur l'effectif moyen présent, y compris les agnelles non mises à la reproduction la 1^{re} année.

Alimentation :

Conduite de la reproduction	UGB/ha SFP	Fourrage kg MS/brebis	% Foin	% Enrubannage	Concentré kg MB/brebis
1 MB/an principale printemps	0,8	130	100	0	70
1 MB/an principale hiver	1	210	80	20	80
2 périodes MB/an	0,7	210	50	50	130

Besoin en paille litière et production de fumier :

• **Besoin annuel en paille par brebis (agneaux compris) :**

Système herbager sans contre saison	50 kg
Système herbager avec contre saison	60 à 70 kg

• **Production de fumier :**

pour la quantité de fumier disponible à l'épandage, compter 5 à 6 fois la quantité de paille apportée en litière.

Aides

Aide ovine :

• **Montants par brebis :**

Nature	Conditions	Montant
Aide de base	Cheptel > 50 brebis	21,90 €
Majoration (avec transparence des parts PAC)	500 premières brebis	2 €
Aide nouveau producteur	Les trois premières années après la création du troupeau	6 €

Remarque : rétropolation de l'effectif primé si moins de 0,5 agneau vendu par brebis.

ICHN :

En zones défavorisées, montants majorés pour les éleveurs ovins (au moins 50 % des UGB), avec un niveau variable selon le chargement (plages fixées par les départements).

Dans la limite de 75 ha primables par exploitation (avec transparence des parts PAC) :

- Une part fixe de 70 € sur 75 ha.
- Une part variable, dégressive au-delà de 25 ha et plafonnée à 50 ha. Pour les éleveurs ovins ou caprins (au moins 50 % des UGB totaux), ce montant unitaire est majoré de 30 %.

Montants unitaires (majorés) de la part variable pour la plage optimale de chargement :

- 25 premiers hectares : 110,5 €
- 25 hectares suivants : 73,66 €

La part fixe et la part variable sont modulées en fonction du chargement.

Aides bio :

• **Aides à la conversion :**

En l'état actuel des informations sur la future PAC, la prime à la conversion (5 ans) serait maintenue (plafond de 15 000 € avec transparence pour les GAEC, dans la limite de 3 parts) :

- Cultures annuelles (céréales, protéagineux, maïs ensilage...) : 300 €/ha
- Prairies : 130 €/ha

• **Aides au maintien :**

En revanche, la prime au maintien ne serait pas reconduite dans le cadre de la future PAC, même si elle a été rétablie en 2021 et 2022 en Pays de la Loire :

- Cultures annuelles (céréales, protéagineux, maïs ensilage...) : 160 €/ha
- Prairies : 90 €/ha

• **Crédit d'impôt :**

Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique devrait être prolongé avec la future PAC. Son montant actuel s'élève à 3 500 €, avec un plafond de 4 000 € pour le cumul avec les aides conversion, qui serait porté à 4 500 € dans le cadre de la future PAC. Ce crédit d'impôt est soumis à la règle des aides « de minimis » (plafond actuel de 20 000 € sur 3 exercices).

Contacts : Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Laurent FICHET - Chargé de mission en filière ovine - 02 41 33 61 25
laurent.fichet@pl.chambagri.fr

Stéphane MIGNE - Chargé de mission en filière ovine - 02 51 36 82 77
stephane.migne@pl.chambagri.fr

